

# Les opposants à la carrière ne se résignent pas

Le Progrès  
mardi 13 août 2019

**Nous sommes partis à la rencontre des opposants de la carrière d'Anglefort pour comprendre pourquoi ils s'opposent à l'ouverture de la carrière à ciel ouvert.**

Les premiers travaux de terrassement pour la carrière de Champriond commencent ce mois d'août. Les opposants à l'exploitation de cette carrière ne se résignent pas. À la suite du comité de suivi du 1<sup>er</sup> août - qui n'était pas une réunion publique ouverte - nous avons interrogé Sophie Trinquand, présidente de l'Association interdépartementale du haut Rhône (AIHR), comme Simone Weisz et Jeanine Deleaz, habitantes d'Anglefort.

**Sécurité routière et pollution de l'air mises en jeu.**

Elles expriment leurs craintes de voir les va-et-vient de camions en provenance de la carrière nuire à la sécurité routière mais également aux infrastructures (trottoirs, dos d'ânes, plaque d'égout, etc.) et contribuer à la pollution de l'air, leur crainte des poussières liées à l'exploitation et particules fines.

« Le maire d'Anglefort parle de 30 camions par jour mais il s'agit d'allers-retours, ce sont en réalité 60 passages qui s'ajouteront aux camions déjà très nombreux sur cet axe, commentent-elles. Nous sommes inquiètes pour le massif du Grand Colombier, par rapport au risque d'éboulements lié à l'utilisation de mines, notam-

ment sur le hameau de Châtel (Culoz) où pierres et rochers sont prêts à descendre ».

**La faune et la flore impactées**

L'AIHR évoque aussi l'impact sur la faune et la flore. « Le défrichage et le bruit des engins vont nuire aux animaux présents sur le Colombier. La poussière dégagée empêchera la photosynthèse des végétaux sans compter sur la pollution visuelle : ce trou béant visible depuis la Chautagne ».

Lors de la réunion du comité de suivi le 1<sup>er</sup> août, ont été annoncés des travaux d'arrivée d'eau à la carrière permettant au hameau de Bezonne de bénéficier de la mise en conformité de son réseau. « Mais la carrière utilisera-t-elle l'eau potable pour arroser ou puisera-t-elle dans la source du hameau ?, s'interrogent les opposants. Et dans ce cas, cela n'assècherait-il pas la nappe phréatique ? Et si nous avons des restrictions d'eau comme cet été par exemple [...], la carrière cessera-t-elle son activité ou aura-t-elle droit à des dérogations au détriment des habitants ? » L'impact de la carrière sur les chemins de randonnée passant autour et à travers la carrière reste aussi une préoccupation.

« Même si l'ouverture de la carrière est prévue pour le début d'année 2020, nous ne désarmons pas, assure Sophie Tricand et nous avons fait appel devant la cour administrative d'appel de Lyon ».

**De notre correspondant,  
Frédéric PELTIER**



Début des travaux de la carrière. Photo Progrès/Frédéric PELTIER

## CE QUE DIT LE MAIRE

« Une aire de bâchage des camions est prévue sur le site de la Carrière. La vitesse sur la future voie d'accès sera limitée à 20 km/h. Les matériaux extraits devraient alimenter la Savoie et Haute-Savoie. Les carrières de Saint-Cyr devraient réaliser ces travaux qui ont été chiffrés en 2009 à 300 000 €, une charge trop lourde pour un hameau qui ne compte que trois logements. En échange, la carrière pourra utiliser l'eau en provenance de la source du hameau, une eau impropre à la consommation selon l'Agence nationale de santé. En effet, la carrière a besoin de cette eau pour arroser le site pendant la période sèche afin de limiter les émissions de poussières. Une citerne de 10 m<sup>3</sup> est prévue en cas d'arrêt préfectoral de restriction d'eau. Les engins sont également munis de système anti-poussière par aspiration. Un contrôle d'empoussiérage est prévu tous les trois mois et ce pendant trente jours, afin de s'assurer que les normes sont respectées. Les matériaux devant



**Bernard Thiboud, maire d'Anglefort.**

Photo Progrès/Frédéric PELTIER

transiter près des chemins de randonnée le seront par un tapis roulant et non par camion. De ce fait, ils resteront praticables et inchangés selon l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017. 600 000 tonnes de déchets inertes (gravats, terres, déchets de construction) remblaieront les sites sur la période d'exploitation, qui durera trente ans.